

Dès 8 ans

Complément pour les enseignant·e·s

Grandir en paix dans un contexte d'insécurité

COLOMBIE

Préambule

La Colombie est un grand pays à la biodiversité riche qui regorge de ressources naturelles. Accaparées par les grandes industries, ces ressources sont à l'origine d'un conflit armé initié il y a plus de 60 ans. Des groupes armés se sont formés (les guérillas) et ont engendré, à leur tour, la création d'autres groupes armés pour contrôler les premiers (les paramilitaires). Le pays est ainsi entré dans une longue guerre civile à laquelle les militaires, les paramilitaires et les guérillas ont pris part. Cette guerre expose la population à des dangers latents et les conséquences de ces conflits sur les droits de l'enfant sont considérables. Dans le village de la Balsa, la problématique du recrutement¹ d'enfants par les groupes armés est significative. Cette situation engendre des violations simultanées de plusieurs de leurs droits contenus dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)², tels que la protection contre toute forme de violence³ (art. 19), l'éducation (art. 28 et 29), l'atteinte à l'intégrité physique et sexuelle (art. 34) et le droit de se développer dans un environnement sain. Les communautés afro-descendantes et autochtones sont particulièrement touchées par ces problématiques, car elles sont confrontées à de la discrimination (art. 2).

ASOCAS (Casita de Niños), partenaire de Terre des Hommes Suisse en Colombie depuis 2016, veille à garantir la protection de 5'000 enfants et jeunes dans le Nord du Cauca face à ce contexte d'insécurité. L'association accueille les enfants du village et propose diverses activités culturelles et des ateliers de sensibilisation en lien avec les droits de l'enfant. Casita de Niños met en avant une éducation contextualisée dans un lieu sécurisant où les enfants sont sensibilisés à des thématiques importantes telles que la protection et le droit de vivre dans un environnement sain.

La fiche proposée a pour thème central l'accès à la protection pour vivre pleinement sa vie d'enfant dans un contexte d'insécurité.

Objectifs pédagogiques plus spécifiques :

Les élèves :

1. Se familiarisent avec certaines particularités de la Colombie ;
2. Comprennent l'importance de la protection dans un contexte d'insécurité ;
3. Se sentent outillés pour agir en faveur du respect des droits de l'enfant.

Réponses ou indications en lien avec les questions de la fiche pédagogique

Page de couverture

- 1: De haut en bas : Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud. La Colombie est bordée par l'océan Pacifique et la mer des Caraïbes. Elle est entourée par le Panama, le Venezuela, le Brésil, l'Équateur et le Pérou.
- 2: Bogota
- 3: Berne
- 4: 9'020 km
- 5: Atlantique

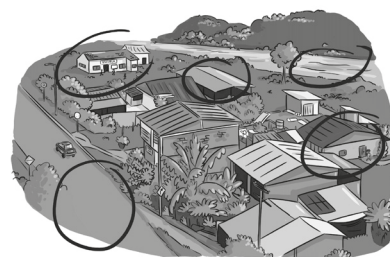
Page 2 : La richesse de la biodiversité

- 1: De gauche à droite : la région de l'Orénoque ; la côte des Caraïbes ; la région andine ; la région amazonienne ; la côte pacifique.
- 2: a) Les Alpes, b) Le Jura, c) Le Plateau.
- 3: De gauche à droite : 3-4-1-2-5.

1 <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-rights-child-involvement-children>
2 <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>
3 <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfants/protection/>

Page 3 : Partir à la découverte du Cauca

- 1: ESPAGNOL (L'espagnol est la langue officielle. Il y a également plus de 80 langues locales).
- 2: Il y a entre Genève et le Cauca 6 heures de décalage horaire.
- 3: Le condor andin, La perruche à lunettes, Pénélope du Cauca.
- 4: Exemples : la mésange bleue, le cygne, le merle noir, le moineau etc.
- 5: L'élément manquant sur le dessin : l'hôpital.
- 6: Le radeau



Page 4 : Apprendre à faire respecter ses droits

- 1: A) Toutes les situations doivent être cochées. Les élèves se rendent compte que beaucoup de droits ne sont pas respectés pour les enfants du village de la Balsa. B) ALIMENTATION (art. 24), FAMILLE (art. 27), PROTECTION (art. 19), ÉDUCATION (art. 28-29), SANTÉ (art. 24).
- 2-3: Toutes les situations peuvent être cochées. Les élèves prennent conscience que tous les droits de l'enfant sont importants pour se développer dans de bonnes conditions.
- 4: De gauche à droite : A-C-D-B.
Pour information : La Colombie a signé la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1991 et la Suisse en 1997.

Page 5 : Être protégé

- 1: COLOMBIE, AFRIQUE
- 2: Situation 1: les enfants se moquent de leur camarade (discrimination) ; **situation 2: les filles et les garçons jouent ensemble au foot (non-discrimination)** ; les enfants excluent leur camarade en situation de handicap (discrimination).
Suggestion de débat : La discrimination est une problématique également présente en Suisse et à l'école. Sur la base des activités de la page 5, vous pouvez faire le lien entre ici et là-bas et discuter de cette question avec vos élèves.
- 3-4-5: Les élèves initient une réflexion sur deux droits en particulier, le droit à la protection (art. 19) et le droit de se développer dans un environnement sain.

Page 6 : Construire le monde que nous souhaitons

- 1-2: Les enfants s'expriment sur le monde dans lequel ils aimeraient vivre. Si les élèves n'ont pas d'idées, vous pouvez leur suggérer de penser aux différents droits de l'enfant déjà évoqués dans la fiche et aux actions qu'ils peuvent entreprendre.



Retrouvez des activités ludiques et interactives sur la Colombie et les droits de l'enfant sur :
<https://www.marchedesespoir.ch/apprendre-en-samusant/>